

4 DX-PERT SERVICES
SASU au capital de 500,00 euros
Siège social : 13 Avenue du Chemin de Fer - 93420 Villepinte
RCS n° 940 066 376 - RCS BOBIGNY

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
PROCES-VERBAL DU 01 JUIN 2026**

Le 01 juin 2026, l'associé unique de la société 4 DX-PERT SERVICES a tenu en assemblée générale extraordinaire au 13 Avenue du Chemin de Fer - 93400 Villepinte à 18 h 00.
L'assemblée est présidée par Monsieur MBO Brandon, président.

Le Président constate que :

Est présent :

- Monsieur MBO Brandon 500 parts, représentant 500 voix.

Soit l'associé unique présents, totalisant 500 parts sur les 500 €, composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- le rapport du commissaire aux comptes, " le cas échéant ",
- le texte des résolutions proposées,
- feuille de présence,
- une copie des statuts,
- les pouvoirs des associés représentés,

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Changement de président
- Transfert de siège

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

T.S M.B

Résolution N° 1

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide que le président actuel, Monsieur MBO Brandon né le 26/06/1987 à Saint Denis (France), demeurant au 1 Avenue du Mal de Tassign 93420 Villepinte de nationalité française soit remplacé par Monsieur TAGHZOUT Sofian, né le .../.../..... à(France), demeurant au 14 Rue du Verger 93140 Bondy, de nationalité française.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à « l'unanimité »

Résolution N° 2

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide que le siège social actuellement fixé au 13 Avenue du Chemin de Fer 93420 Villepinte soit transféré au 14 Rue du Verger 93140 Bondy.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 13 Avenue du Chemin de Fer 93420 Villepinte
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 Juin 2026 le siège social a été transféré de 13 Avenue du Chemin de Fer 93420 Villepinte à 14 Rue du Verger 93140 Bondy.

Résolution N° 3

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président

Fait à Villepinte, le 01/06/2026.

Le Président

Monsieur MBO Brandon



T.S

M.B